

COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 29 septembre 2025

Délibération n°2025/3/47

Nomenclature : 9-1

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CONFERENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UNE MEDIATHEQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.5221-1 et suivants;

Vu la délibération n°2025/2/23 du 30 juin 2025 portant création d'une entente pour la création et la gestion d'une médiathèque intercommunale avec la Ville de Saint-André-lez-Lille et approbation de la convention d'entente ;

Considérant que les questions d'intérêt commun au sein de l'entente intercommunale sont débattues dans le cadre de conférences dont la composition est fixée par convention entre les communes membres ;

Considérant qu'aux termes de la convention d'entente intercommunale précitée, la conférence est composée des Maires des deux communes signataires, qui en sont membres de droit, et de deux représentants désignés par chaque Conseil Municipal parmi ses membres ;

Considérant que Monsieur Dominique LEGRAND est membre de droit de celle-ci en sa qualité de Maire de la Commune ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de sa qualité de membre de droit au sein de la conférence de l'entente intercommunale pour la création et la gestion d'une médiathèque ;
- Désigner, en conséquence et par scrutin secret, et en tant que représentants de la Commune.

LE CONSEIL